

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A. n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

2 462 730

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 80 16236**

(54) Cadre pour visionner une bande de film comportant plusieurs images.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). G 03 B 21/64, 1/42.

(22) Date de dépôt..... 23 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 26 juillet 1979, demande de brevet, n° P-29 30 314.8, au nom de la demanderesse.

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 7 du 13-2-1981.

(71) Déposant : Société dite : AGFA-GEVAERT AKTIENGESELLSCHAFT, résidant en RFA.

(72) Invention de : Günter Fischer et Otto Stemme.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Flechner,
63, av. des Champs-Elysées, 75008 Paris.

L'invention concerne un cadre, constitué de préférence en matière plastique, pour visionner une bande de film comportant plusieurs images et qui comporte des découpes, prévues dans ses côtés plats,
5 approximativement identiques et qui laissent dégagées les images et/ou la perforation du film.

Les cadres de ce type sont connus par exemple d'après les modèles d'utilité allemands numéros 18 12 022, 17 30 346 ou 15 10 448. Ces cadres connus conviennent tout au plus pour observer les vues ou 10 images individuelles d'une bande de film contenue dans le dit cadre, mais pas en tant que boîtes destinées à l'expédition pour l'expédition des bandes de film par des laboratoires de développement ou par des établissements de réexpédition en retour.
15

C'est pourquoi la présente invention a pour but de réaliser un cadre pour visionner des bandes de film du type indiqué plus haut sous la forme d'un emballage permettant l'expédition. En outre il doit être 20 possible d'une part d'observer une bande de film placée dans le cadre dans l'emballage prêt à l'expédition et d'autre part de pouvoir disposer, par exemple dans des buts de projection ou de copiage, de la bande de film installée dans le cadre sans verres protecteurs.

25 Ce problème est résolu conformément à l'invention grâce au fait que ledit cadre peut être relié ou est relié à une partie formant couvercle permettant de fermer au choix les découpes et/ou l'ouverture d'insertion de la bande de film.

30 D'autres avantages ressortiront de la description donnée ci-après.

A titre d'exemple on a décrit ci-dessous et illustré schématiquement aux dessins annexés plusieurs formes de réalisation de l'objet de l'invention.

La figure 1 représente une vue en perspective d'un cadre conforme à l'invention à l'état déployé.

5 La figure 2 représente une vue en perspective d'un autre exemple de réalisation d'un cadre selon l'invention à l'état déployé.

La figure 3 montre une vue d'un autre exemple de réalisation, en coupe partielle, d'un dispositif selon l'invention à l'état déployé.

10 La figure 4 représente une vue en perspective d'un quatrième exemple de réalisation de l'objet de l'invention.

Sur les figures 1 à 3, les éléments possédant la même fonction sont affectés de chiffres de référence identiques. Un cadre permettant de visionner des bandes de film 1, contenant plusieurs images, est désigné par 15 la référence 2. Conformément aux figures 1 à 3, le cadre 2 est constitué sous la forme d'un élément en matière plastique mince allongé et en une seule pièce, qui possède, sur l'un de ses côtés étroits, une fente 20 d'introduction 2a possédant au moins la longueur de la bande de film 1 pour l'introduction de cette dernière. Dans les deux faces ou côtés plats du cadre 2, il est prévu des découpes 2b approximativement en recouvrement coïncidant. Ces découpes sont au moins 25 suffisamment grandes pour que toutes les images présentes sur la bande de film 1 soient visibles. Lorsque le cadre 2 doit servir uniquement de cadre pour l'observation ou la projection des images contenues sur la bande de film 1, il est approprié de réaliser 30 les découpes 2b avec une taille juste suffisante pour que l'ensemble des images soit dégagé. Cependant si le cadre est également destiné à être utilisé dans un appareil de copiage, les trous 1a de perforation du film devraient être également accessibles afin de 35 pouvoir déplacer pas à pas, à l'aide de moyens de

transport prévus sur l'appareil, la bande de film 1, et ce éventuellement en association avec le cadre 2. Conformément au figures 1 à 3, les découpes 2b peuvent être d'une taille suffisamment importante pour que la perforation 1a du film 5 soit encore située à l'intérieur des découpes 2b, ou bien on peut prévoir, en plus des découpes 2b, des découpes allongées en forme de fentes parallèles aux découpes 2b et qui dégagent uniquement la perforation 1a du film.

Des cadres 2 d'un seul tenant peuvent, par ailleurs, 10 du point de vue de la mise en place et du positionnement de la bande de film 1, être constitués comme n'importe lequel des cadres d'une seule pièce connus pour diapositives, dont ils ne se différencient en principe que par les autres dimensions extérieures. La fente d'insertion 2a peut être par 15 conséquent présente en permanence et/ou être susceptible d'agrandissement pour l'introduction de la bande de film. A la place d'un cadre 2 d'une seule pièce, on peut également utiliser un cadre formé de deux parties conformément aux différents types connus de cadres en matière plastique en deux 20 parties pour diapositives.

Au niveau des découpes 2b d'un tel cadre 2, la bande de film 1 n'est pas protégée, de sorte qu'un tel cadre 2 ne convient pas comme boîte pour l'expédition. Par conséquent un élément formant couvercle 3 est associé au cadre 2. Conformément à la figure 1, l'élément formant couvercle 3 est réalisé sous la forme d'un étrier élastique en matière plastique en forme de U, qui peut coulisser sur les côtés plats et un côté étroit longitudinal du cadre 2 et, dans sa position assemblée avec le cadre 2, est aligné avec les deux petits côtés étroits et 30 le second côté étroit longitudinal du cadre 2. Les deux surfaces 3a, 3b des branches de l'élément de couvercle 3 en forme de U

peuvent être réalisées de manière à présenter des pré-
contraintes agissant l'une vers l'autre de sorte
qu'elles peuvent être réunies par un effet de serrage
au cadre 2. Mais il est également possible de prévoir
5 par moulage, sur les côtés plats du cadre et sur les
côtés intérieurs du couvercle, des cavités ou encoches
d'encliquetage 2c réciproquement associées et qui,
lorsque le cadre 2 et l'élément formant boîtier 3 sont
10 à l'état réuni, constituent des liaisons par enclique-
tage détachables.

Afin de pouvoir observer les images d'une ban-
de de film 1 introduite de cette manière dans le cadre
2, même lorsque l'élément formant couvercle 3 est ins-
tallé par dessus le cadre 2, un côté plat 3b de l'élé-
15 ment formant couvercle est réalisé sous la forme d'une
plaqué transparente, tandis que l'autre face plane 3a
est réalisée sous la forme d'un verre dépoli où d'un
verre diffusant. L'élément formant couvercle 3 doit
être tiré par dessus le cadre 2 de manière que
20 la surface transparente 3b du couvercle se situe au-
dessus de la face de la bande de film 1, sur laquelle
les images apparaissent à l'endroit. Si l'on tient
alors le cadre, équipé de l'élément formant couver-
cle 3, en tenant la surface dépolie 3a devant une source
25 d'éclairage, on peut observer les images de la bande
de film 1 directement à travers la surface transpa-
rente 3b. Simultanément on peut utiliser un tel ca-
dre muni d'un élément formant couvercle 3 en tant que
boîte pour l'expédition : En outre il est possi-
30 ble d'introduire le cadre 2 avec ou sans élément for-
mant couvercle 3 dans des appareils d'observation pour
des diapositives encadrées et d'observer image après
image la bande de film 1. De même la présentation des
différentes vues ou images dans des appareils de pro-
jection pour des diapositives encadrées, en particulier
35

dans des appareils de ce type, dans lesquels le déplacement du dispositif s'effectue à la main, est possible.

S'il faut prévoir une possibilité d'inscription sur le cadre 2 ou sur son élément formant couvercle 3, 5 on peut préparer une surface, appropriée à cet effet, en la rendant rugueuse. En particulier on dispose à cet effet d'un côté longitudinal étroit 3d de l'élément formant couvercle 3. Mais également les bords latéraux 10 du côté plat du cadre peuvent être conçus de façon appropriée à cet effet.

L'exemple de réalisation de la figure 2 se différencie de celui de la figure 1 uniquement par le fait que l'élément formant couvercle 3 n'est pas 15 réalisé sous la forme d'un étrier en U, mais sous la forme d'un manchon de section transversale rectangulaire, dont les deux faces frontales sont alignées avec la plus petite face étroite du cadre 2, lorsque ce dernier est à l'état monté. Dans le cas de l'exemple de réalisation de la figure 3, au contraire, 20 l'élément formant couvercle 3 est réalisé sous la forme d'un emboîtement ouvert uniquement sur un petit côté étroit. Dans cet exemple de réalisation, dans le cas où il existe une fente 2a en permanence ouverte 25 d'introduction dans le cadre 2, cette fente peut être également prévue dans un petit côté étroit du cadre, étant donné qu'elle peut être fermée par l'extrémité fermée de l'élément formant couvercle en forme de boîte.

Afin de faire ressortir que d'autres formes 30 de réalisation permettant de résoudre le problème à la base de l'invention sont encore possibles, on a représenté sur la figure 4 un cadre formé de deux parties 4, 5, dans lequel la bande de film 1 est placée entre les deux parties 4, 5 du cadre comportant 35

des découpes formant fenêtres d'images dont seule la coupe 5a est visible. En tant que cadre formé de deux parties, on peut utiliser à cet effet toute forme de réalisation connue de cadres pour diapositives en deux parties, pouvant être encadrés de préférence mécaniquement. Conformément à la figure 4 sur chaque partie 4, 5 du cadre est réalisée par moulage une partie formant couvercle 4b, 5b, de préférence par l'intermédiaire d'une charnière en matière plastique 4c, 5c. L'une des parties formant couvercle peut être alors à nouveau réalisée sous la forme d'un verre dépoli 4b, tandis quell'autre peut être réalisée sous la forme d'une fenêtre d'observation 5b. Les parties formant couvercle 4b, 5b peuvent être bloquées dans leur position fermant la découpe associée formant fenêtre d'image, par des organes d'encliquetage connus en soi 5d, 5e.

Naturellement d'autres exemples de réalisation non représentés ici à titre de simplification sont également possibles. Ainsi les éléments formant couvercle 4b, 5b de la figure 4 pourraient être réalisés avec une forme de L, se recouvrir au niveau de la face étroite longitudinale inférieure du cadre 4, 5 et pourraient être reliés entre eux au moyen d'un bouton-pression en vue de fermer le cadre. Enfin le cadre formé de deux parties 4, 5 pourrait être fabriqué en une seule pièce en reliant les éléments ou parties 4, 5 du cadre par une charnière en matière plastique 6.

RÉVENDICATIONS

- 1) Cadre, constitué de préférence en matière plastique, pour visionner une bande de film comportant plusieurs vues ou images, et qui comporte des découpes approximativement identiques, prévues dans ses côtés plats et qui dégagent des images et/ou la perforation du film, caractérisé par le fait qu'il peut être relié ou est relié à un élément formant couvercle (3; 4b, 5b) pour réaliser la fermeture au choix des découpes (2b; 5a) et/ou de l'ouverture d'insertion (2a) pour la bande de film (1).
- 2) Cadre suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément formant couvercle (3, 3b; 5b) est transparent dans sa zone recouvrant le côté d'observation des vues ou du cadre (2; 5a).
- 3) Cadre suivant l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que l'élément formant couvercle (3, 3a; 4b) est réalisé, dans sa zone recouvrant la face arrière des vues ou du cadre, sous la forme d'un verre dépoli ou diffusant.
- 4) Cadre suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que l'élément formant couvercle (3) comporte, à l'extérieur des zones (3b, 3a) transparentes ou translucides, au moins une surface (3d) appropriée pour y placer une inscription.
- 5) Cadre suivant la revendication 4, caractérisé par le fait que la surface d'inscription (3d) est prévue sur une surface étroite longitudinale.
- 6) Cadre suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que l'élément formant couvercle (3) est constitué par un étrier en forme de U pouvant être monté par dessus le cadre (2) et qui s'étend par dessus les deux côtés plats et un côté longitudinal étroit du cadre (2).

- 7) Cadre suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que l'élément formant couvercle (3) est réalisé sous la forme d'un manchon pouvant être glissé par dessus le cadre (2).
- 5 8) Cadre suivant la revendication 7, caractérisé par le fait que le manchon possède une section transversale rectangulaire et que sa longueur est égale à celle du cadre (2).
- 10 9) Cadre suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé par le fait que l'élément formant couvercle (3) est réalisé sous la forme d'un emboîtement, que l'on peut faire glisser sur le cadre (2) et possédant une forme parallélépipédique adaptée à la forme du cadre (2).
- 15 10) Cadre suivant l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé par le fait que sur une arête respective (4c, 5d) d'un côté plat du cadre est articulé un élément formant couvercle (4b, 5b), pouvant pivoter par dessus le côté plat, en y étant prévu de préférence par moulage en matière plastique.
- 20 11) Cadre suivant la revendication 10, caractérisé par le fait que ledit cadre est constitué par un cadre à deux parties comportant respectivement une partie formant cadre (4, 5) et une partie formant couvercle (4b, 5b), de sorte que la bande de film (1) est maintenue entre les deux parties (4, 5) du cadre.
- 25 12) Cadre suivant la revendication 11, caractérisé par le fait que les deux parties (4, 5) du cadre sont reliées par une charnière en matière plastique et sont fabriquées d'une seule pièce.
- 30 13) Cadre suivant l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé par le fait que sur la partie formant couvercle (3) et sur le cadre (2) sont prévus des organes d'encliquetage (3c, 2c) coagissant entre eux et destinés à bloquer la partie formant couvercle (3) dans sa position de fermeture.

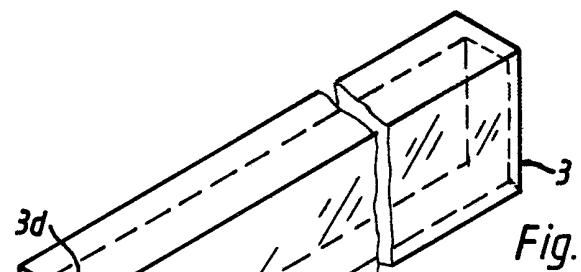


Fig. 1

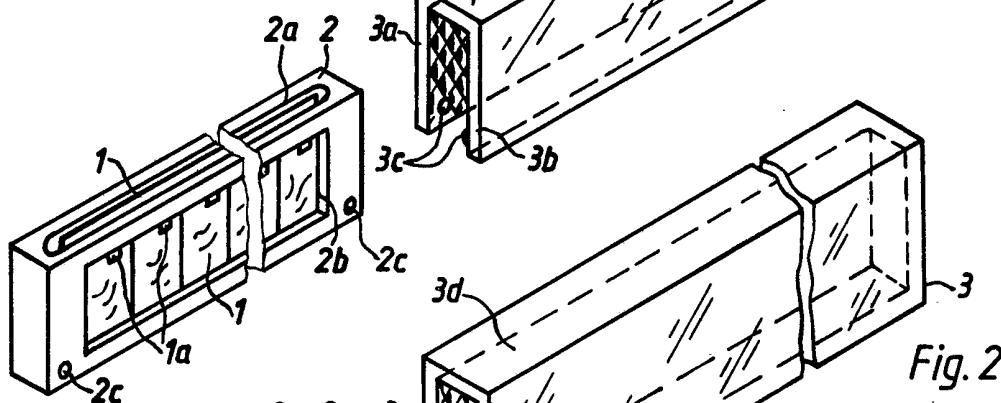


Fig. 2

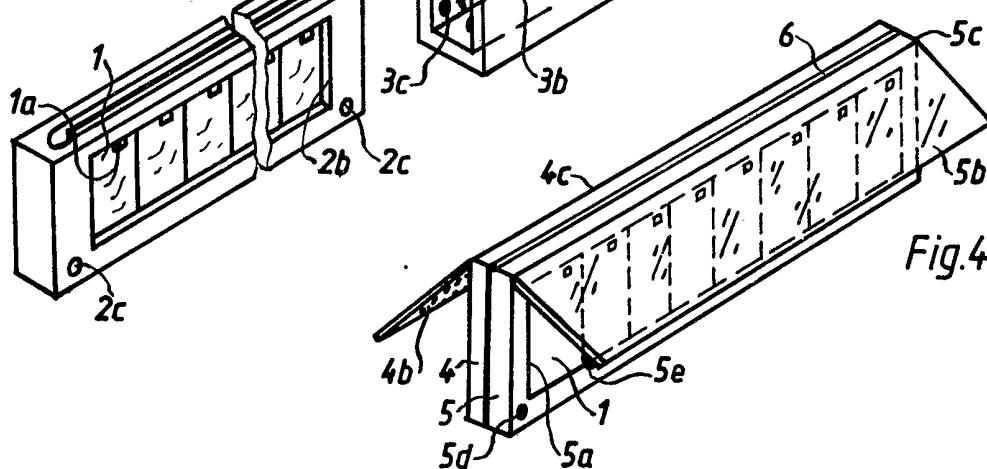


Fig. 4

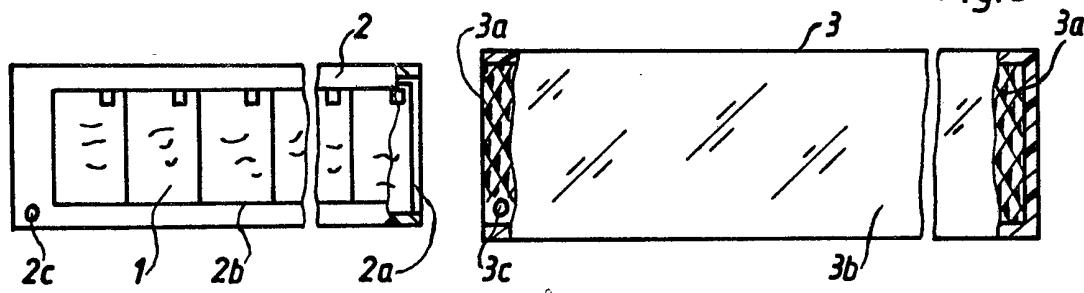


Fig. 3